

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-419

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	100 000 000
Compétitivité	0	0
Cohésion	0	0
100% d'énergies renouvelables (<i>ligne nouvelle</i>)	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Passage à 100 % d'énergies renouvelables, après avoir mis en place des politiques de sobriété et d'efficacité énergétique.

L'énergie est un bien commun qu'on ne peut laisser aux mains des intérêts privés. Une fois le secteur énergétique de retour entre les mains du secteur public, la bifurcation écologique doit passer par une nouvelle approche plus sobre et plus efficace.

Premièrement, l'accès à l'énergie pour les besoins de première nécessité et indispensables à une vie digne doit être gratuit pour tous, sans condition de ressources.

Deuxièmement, le « tout nucléaire » est une impasse : minerai importé, fragilité technologique, risques d'accident, problèmes des déchets... C'est un danger pour notre souveraineté énergétique, un danger sanitaire et un danger environnemental. Cette source d'énergie doit donc être progressivement abandonnée, et remplacée par des sources durables d'énergie qui nous permettront d'atteindre la souveraineté énergétique et d'engager une vraie bifurcation écologique.

Par cet amendement, nous proposons donc la création, au sein de la mission « plan de relance », d'un nouveau programme « 100 % d'énergies renouvelables », abondé des crédits de l'action 07 « infrastructures et mobilités vertes » du programme 362 « Écologie », à hauteur de 100 millions d'euros en AE et en CP.